

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
<u>en exercice :</u>	14
<u>présents :</u>	13
<u>votants :</u>	13

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept février à 19h00

le Conseil Municipal de la Commune de VILLETOUTREIX
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LACHAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2026.

PRESENTS : M. LACHAUD Patrick / Mme MORLION Muriel / M. DUPUY Guy
/ M. DARIAS Jean Jack / M. BENEDETTI Pierre-Albert / Mme BANULS Estelle /
Mme SALAHA Martine / M. DUMAS Yann / M. ETOURNEAU Francis / Mme
DUPUY Christine / Mme PAULIN Stella / Mme ARRAMI-MOINARD Paulette /
M. BERARDI Eric.

ABSENTE EXCUSEE : Mme GLAIZE Christine. ABSENT : /

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Mme DUPUY Christine a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 15/12/2025.

DELIBERATION N° 2026-05 // 1.1 : BATIMENT PHOTOVOLTAÏQUE : AVENANTS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de prendre deux avenants
concernant les travaux de bardage du bâtiment photovoltaïque.

Pour rappel, le montant total du marché s'élève à 86 028,55 € H.T. (hors avenants).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** de conclure les avenants mentionnés ci-dessous :

Entreprise AZARD : Lot Bâtiment/bardage :

Montant des travaux H.T. :	41 450,00 €
Avenant N° 1 H.T. :	3 500,00 €
Avenant N° 2 H.T. :	3 290,00 €
Nouveau montant H.T. du lot :	48 240,00 €

- **Autorise** M. Le Maire à signer les avenants mentionnés ci-dessus ainsi que tous les documents nécessaires.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

COPIE CONFORME,
En Mairie le 27 février 2026
Le Maire, Patrick LACHAUD

La secrétaire de séance
Mme DUPUY Christine

Certifié exécutoire :

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 03/03/2026

Et de la publication, le 03/03/2026

Le Maire Patrick LACHAUD




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux 9
Rue Tastet 33063 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception
par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

